



mémoire et solidarité

Les missions de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)

Créé en 1916 dans la tourmente de la Première Guerre mondiale, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre est un établissement public, sous tutelle du ministère des armées, chargé de préserver les intérêts matériels et moraux de ses 2,5 millions de ressortissants : anciens combattants, invalides et blessés de guerre, veufs ou veuves de guerre, pupilles de la Nation, victimes de guerre et victimes d'actes de terrorisme.

Pour s'adapter au contexte économique et social du pays, l'ONACVG a vu ses missions évoluer au fil du temps. A la reconnaissance et la réparation est venu s'ajouter, depuis les années 80, un travail de mémoire effectué en liaison étroite avec les enseignants et le monde associatif.

Indissociable de l'Office, l'Oeuvre Nationale du Bleu et de France (ONBF), fidèle à sa vocation de soutien aux victimes des conflits du XX^{ème} siècle, permet aujourd'hui à chaque citoyen de contribuer à l'entraide entre les générations, une manière de préparer un avenir solidaire pour tous.

Il y a un service de l'ONACVG dans chaque département de France, en métropole comme dans les départements ultramarins ainsi qu'en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

L'ONACVG décline 3 missions au profit de ses ressortissants.

La mission reconnaissance/réparation :

Le droit à la reconnaissance des militaires ou civils ayant participé aux conflits contemporains ou aux opérations extérieures.

Il se traduit principalement par l'attribution de la carte du combattant, du titre de reconnaissance de la Nation et des mentions "Mort pour la France" ou "Mort pour le service de la Nation".

Le devoir de réparation envers les anciens combattants et les victimes de guerre.

Il se traduit par l'attribution de la retraite du combattant, de la carte d'invalidité et du suivi des demandes de pensions militaires d'invalidité ou encore par l'attribution de l'allocation de reconnaissance en faveur des Harkis et de leurs veuves.

Les bénéficiaires de l'octroi du Titre de reconnaissance de la nation (TRN) et de la Carte du combattant :

Pour le TRN :

- Qualité de ressortissant de l'ONACVG.

- Droit à la délivrance d'un diplôme et au port de la médaille de la reconnaissance de la Nation.
- Possibilité de souscrire à une rente mutualiste majorée par l'État.
- Privilège de recouvrir le cercueil d'un drap tricolore.

Pour la Carte du combattant :

- Qualité de ressortissant de l'ONACVG.
- Droit à la délivrance du TRN.
- Droit au port de la Croix du combattant.
- Retraite du combattant.
- A 74 ans, possibilité de bénéficier d'1/2 part supplémentaire de quotient familial pour le calcul de l'impôt sur le revenu (sous certaines conditions).
- Possibilité de souscrire à une rente mutualiste majorée par l'État.
- Privilège de recouvrir le cercueil d'un drap tricolore.

La mission solidarité :

Cette mission essentielle de l'ONACVG se décline ainsi :

- Accueillir, écouter, orienter.
- Apporter un soutien moral et financier.
- Accompagner tout au long de la vie (suivi personnalisé de chaque ressortissant, interventions financières variées (secours, aides, participations)).
- Financement des frais de reconversion professionnelle des ressortissants ayant quitté l'institution militaire.
- Suivi de l'ancien militaire blessé dans la durée.
- Accompagnement des victimes d'attentat.
- Mise en œuvre du statut de pupille de la Nation.

Les aides financières de l'ONACVG viennent en aide aux ressortissants les plus démunis, les plus isolés et les plus fragilisés.

Différents types d'aides :

- Les secours d'urgence.
- Les aides pour difficulté(s) financière(s) (ponctuelle(s) ou chronique(s)), pour frais médicaux et pour les frais d'obsèques du ressortissant.
- Les participations pour prestations de services (maintien à domicile : aide ménagère, portage de repas, télé-alarme, aménagement du domicile).
- Organisation, en lien avec le Service départemental d'incendie et de secours de l'Ain, de séances de groupes de paroles permettant aux ressortissants d'évoquer, sous la conduite d'une psychologue experte, leur vécu d'ancien combattant ou de victime de guerre.

La mission mémoire :

- Mise en œuvre de projets mémoriels et pédagogiques.
- Accompagnement des collectivités ou des associations dans la mise en œuvre des cérémonies commémoratives (protocole).
- Accompagnements méthodologique et financier (sous certaines conditions) des porteurs de projets pédagogiques liés à la mémoire des conflits contemporains.
- Prêt d'expositions sur la thématique des différents conflits contemporains et de la citoyenneté.
- Organisation de concours scolaires : « Les petits artistes de la mémoire, le regard des enfants sur la Grande Guerre », destiné aux élèves de CM1 et CM2 et « Bulle de mémoire » qui invite collégiens et lycéens à réaliser une bande dessinée.

- Organisation de la collecte nationale au profit de l'Oeuvre nationale du Bleuet de France autour des 8 mai et 11 novembre.
- Attribution du diplôme d'honneur de porte-drapeau.

Contact :

Service départemental de l'Ain
Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre
3, rue Brillat-Savarin
01000 Bourg-en-Bresse
Tél. : 04 74 21 09 95 Mail : sd01@onacvg.fr

Horaires d'ouverture du service du lundi au vendredi :

- De 9h à 12h, sans rendez-vous.
- De 14h à 17h, exclusivement sur rendez-vous.



le Bleuet de France